

Séance du 27 Janvier 2022

Délibération n° D2022-005

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Date de la convocation
21 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à 20h33, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CARRIERE Philippe, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FAGES Christine, FORT Dominique , GALTIER Samuel, GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, LOPEZ Emilie, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : ARIZA Emmanuelle (pouvoir DELMAS Corinne), CARRIERE Edith (pouvoir à THOMAS Rémi)

Absent(s) :

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mmc MUYS Elisabeth ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (DETR) 2022 – Demande de subvention pour les travaux d'investissement sur la voirie locale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste de voies communales et communautaires nécessitant de gros travaux d'investissement à effectuer pendant l'année 2022 a été établie.

La liste des travaux est la suivante :

- La réfection de la route de la rue Roquelongue sera traitée en enrobés à chaud.
- La reprise sur 795 ml de la voirie communale de Linas sera traitée en grave émulsion et un revêtement bicouche,
- Des travaux de signalisation horizontale et verticale seront effectués en agglomération : reprise des marquages des voiries après réfection, sécurisation de plusieurs carrefours par la mise en place par exemples de miroirs et de signalisation pour rapport au changement de sens de circulation.
- La mise en place d'enrobés projetés sur la voirie communale dans un souci de sécurisation de nos routes.

Dans le cadre de ces travaux, le plan de financement suivant pourrait être adopté :

Montant total des travaux H.T. :	98 168.00 €
Taux de subvention demandé :	30%
Montant de la subvention DETR :	29 450.40 €
Reste à financer (autofinancement) :	68 717.60 €

Ouï cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le plan de financement mentionné et valide cette proposition de demande de subvention de DETR pour les travaux d'investissement sur la voirie communale.**

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 27 Janvier 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours :

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.

Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :

- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- et/ou
- un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.